Fonds de fonctionnement de prévoyance pour l'IAI Canada

Chers membres de l'IAI du chapitre d'Ottawa,

Au début de novembre 2011, le Conseil canadien par intérim (CCI) a lancé un appel qui demandait à tous ses chapitres de bien vouloir appuyer leurs tentatives de sécuriser un montant de réserves suffisant pour l'IVI Canada, soit leur fonds de fonctionnement de prévoyance. Malgré les projections positives énoncées dans leur plan d'affaire de 2012 à 2015, un fonds de fonctionnement de prévoyance en date de janvier 2013 sera introduit afin de garantir une stabilité financière et faire preuve de prudence. Les réserves proviennent en partie de dons corporatifs et privés, des fonds de l'IIA Global, ainsi que des contributions des chapitres. Les contributions des chapitres seront remboursées d'ici 5 ans, soit la période nécessaire afin que l'IAI Canada renfloue ses réserves de caisse. Ces fonds seront administrés conformément à une politique de fonds de fonctionnement de prévoyance de l'Institut canadien des auditeurs internes (ICAI) chargé de l'accès et des conditions d'emprunt des fonds. Cette politique sera un élément clé de l'entente, et nous sommes en train de la finaliser.

Notre réponse

Le Conseil d'Ottawa a créé un sous-comité responsable d'étudier plus à fond la demande du CCI concernant le montant de la contribution du chapitre d'Ottawa tout en examinant l'analyse de rentabilité proposée par l'IAI Canada. Grâce à ce sous-comité, le chapitre d'Ottawa a formulé ses attentes quant à la gouvernance au niveau de la gestion et de l'accès aux fonds, et ce, afin de faire respecter la raison d'être du fonds. Le Conseil d'Ottawa de l'IAI a également nommé un membre du conseil comme représentant; ce dernier a participé à un groupe de travail canadien formé de représentants de chapitre canadien. Ce groupe de travail était responsable de l'élaboration d'une politique de fonctionnement du fonds de prévoyance de l'ICAI qui est conforme à nos attentes en matière de gouvernance.

En janvier 2011, les membres canadiens ont massivement voté en faveur de la création de l'Institut canadien. Afin de respecter cette décision, et suite aux conclusions du sous-comité en février 2012, le chapitre d'Ottawa a conclu une entente de principe par le biais d'une lettre d'intention. Cette entente appuie l'initiative du CCI qui recommande le transfert d'une contribution conditionnelle à la mi-décembre 2012, dès que l'IAI Canada sera reconnu comme entité. En mai 2012, nous avons confirmé à nouveau notre position, et avons contribué 85 000 $ pour une période de 5 ans, soit la période exigée. Ce niveau de financement tenait compte de notre situation financière en cours et nos exigences opérationnelles pour les prochains cinq ans. Ainsi, nous avons mis de côté 125 000 $ dans notre propre réserve pour éventualités, ainsi qu'une réserve additionnelle de 50 000 $ pour tout investissement potentiel du chapitre d'Ottawa. Donc, le chapitre d'Ottawa aurait toujours une réserve de 175 000 $.

Nous croyons que cette importante contribution témoigne de notre engagement à l'épanouissement de l'IAI Canada, tout en faisant preuve de prudence, en ayant une réserve suffisante, compte tenu des exigences opérationnelles ou d'investissements potentiels du chapitre d'Ottawa et de ses membres.

De plus, nous croyons que cette contribution au développement de l'IAI Canada aidera nos membres. Nous avons déjà constaté quelques avantages pour les chapitres canadiens (p.ex., conférence nationale annuelle, webinaires, accès à du matériel bilingue et canadien, forum de leadership du chapitre national). Nous sommes d'avis que l'Institut canadien nous apportera bien d'autres avantages.

Perspectives d'avenir

Le Conseil continuera de jouer un rôle de leadership et de veiller à la mise en œuvre et la gouvernance de ce fonds, tout en contribuant à l'épanouissement et au succès de l'IAI Canada. Ainsi, nous voulons assurer de solides assises pour le bien commun de nos membres.

Au cours des prochaines années, nous vous tiendrons au courant des progrès de l'IAI Canada sur le dossier des contributions, ainsi que de l'évaluation du Conseil à ce sujet. L'AGA sera l'occasion de faire le suivi en plus de communiquer par courriel, s'il y a lieu.

Si vous avec des questions ou commentaires, n'hésitez pas de communiquer avec moi ou Michèle Serano par courriel : jchampagne@bankofcanada.ca ou Michele.Serano@parl.gc.ca.

Cordialement,
Julie Champagne
Présidente de l'IAI du chapitre d'Ottawa

Foire aux questions

Q. Comment le chapitre d'Ottawa a-t-il accumulé ses réserves?

R. Le chapitre a accumulé des réserves d'environ 250 000 $ grâce au succès de la Conférence nord-est en 2007 et après avoir connu des légers surplus au cours de trois des quatre dernières années. Le chapitre tente d'atteindre le seuil de la rentabilité à chaque année fiscale. Cependant, la popularité des programmes de formation a dépassé nos attentes.

Q. Est-ce que le chapitre d'Ottawa disposera de suffisamment de réserves afin d'assurer sa stabilité financière?

R. Oui. Même après la contribution, le Conseil du chapitre estime que les fonds de prévoyance seront suffisants pour absorber les années déficitaires à l'avenir. De plus, nous avons pris en considération les besoins d'investissement potentiels du chapitre d'Ottawa, dont l'élaboration de cours de formation. Par exemple, avec l'appui du BCG, le chapitre d'Ottawa élabore présentement un cours qui porte sur l'audit des subventions et des contributions. Aussi, nous avons déjà investi dans la traduction du système d'apprentissage pour vérificateur interne autorisé (CIA) afin de mieux servir nos membres. Ainsi, nous croyons que cette contribution importante témoigne de notre engagement à l'épanouissement de l'IAI Canada, tout en faisant preuve de prudence et de disposer d'une réserve suffisante pour toutes demandes ou investissements potentiels au profit du chapitre d'Ottawa et de ses membres.

Q. Pourquoi le Conseil du chapitre considère-t-il que c'est un investissement profitable pour les membres de l'IAI du chapitre d'Ottawa?

R. Étant donné que les membres ont voté massivement en faveur de la création d'un Institut canadien, le Conseil croit que cet investissement appuie leur vision et donnera des bénéfices. Par exemple, un meilleur accès aux documents bilingues et canadiens et aux cours et évènements disponibles au Canada, ainsi qu'une représentation accrue de la profession d'auditeur interne au Canada.

Q. Est-ce que les autres chapitres au Canada contribuent également?

R. Oui. Tous les autres chapitres ont décidé de contribuer selon leurs moyens. Les chapitres qui ont accumulé des réserves en accueillant avec succès des conférences nationales et des programmes sont dans de meilleures positions financières et contribuent davantage que les chapitres qui n'ont pas eu la chance d'accueillir ces conférences.

Q. Est-ce que le chapitre d'Ottawa peut être remboursé avant le délai de cinq ans, s'il le désire?

R. Non, la contribution doit être pour une période de cinq ans. Cependant, nous avons entrepris des considérations sérieuses et fait preuve de prudence afin de déterminer un montant de 85 000 $ pour la période de cinq ans. Ainsi, le chapitre a des réserves suffisantes pour faire face aux périodes plus difficiles.

Q. Est-ce que le chapitre d'Ottawa va savoir si l'Institut canadien se sert de la réserve provenant de notre chapitre?

R. Oui. Les présidents des chapitres recevront des rapports financiers réguliers sur l'état du solde des fonds de prévoyance et des revenus de placements. De plus, des rapports annuels vérifiés sur l'état financier de l'Institut canadien seront disponibles.

Q. Il y a trois sources de réserve (dons corporatifs et privés, fonds de l'IIA Global, et les contributions des chapitres). Est-ce qu'il y a une priorité établie quant à leur utilisation?

R. Oui, avant d'utiliser le montant donné par les chapitres, l'Institut canadien doit premièrement se servir des dons corporatifs et privés, et des fonds internationaux de l'IIA Global. En d'autres mots, l'Institut ne se servira des contributions provenant des chapitres qu'en dernier recours.

Q. Qui a accès aux fonds de prévoyance?

R. Le chef de la direction de l'Institut canadien à accès aux fonds, sous l'autorisation du conseil. Toutefois, avant de l'obtenir, ce dernier doit soumettre au Conseil un rapport détaillé contenant les renseignements suivants : le montant demandé, la justification ou les besoins ainsi que l'échéancier et les méthodes de remboursement prévues des fonds retirés.

Q. Est-ce qu'il y a des restrictions quant à l'utilisation des fonds de prévoyance?

R. Oui. Les fonds de prévoyance servent exclusivement au paiement des taxes, de la masse salariale, des frais d'exploitation en souffrance, ainsi que toutes autres dépenses de fonctionnement stipulées dans le plan d'affaires et le budget. On ne peut pas utiliser les fonds de prévoyance pour de nouvelles initiatives ou programmes, ni pour les projets ou dépense d'immobilisation ou encore des frais de voyage.

Q. Est-ce que notre chapitre bénéficiera d'un retour sur les revenus de placement pour sa contribution au fonds de prévoyance?

R. Oui. On a mis sur pied une politique d'investissement qui garantit que les fonds de prévoyance sont gérés de façon efficace et éthique, et aussi d'offrir des retours optimaux en tenant compte du rendement, de la durée, du titre et de la diversification des investissements.

Q. Qu'est-ce qui se passe si l'Institut canadien a encore besoin de fonds de prévoyance après la période de cinq ans?

R. Il est peut probable que ce soit le cas. Cependant, si l'Institut canadien a besoin d'une réserve après cinq ans, il incombera aux chapitres canadiens de déterminer toute nouvelle entente sur le montant à contribuer, ainsi que les conditions. Les chapitres seront libres de décider s'ils veulent ou s'ils sont en mesure de contribuer.